



**MAIRIE DE BURY**  
**60250**

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Clermont

CANTON DE MOUY

Téléphone : 03 44 56 52 54

Fax : 03 44 26 02 02

N° 2022-105

**ARRETE**  
**PORTANT PERMISSION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

David BELVAL, Maire de la Commune de Bury,

Vu la demande en date du **22/09/2022**, de **Monsieur Lukas ALMEIDA**, conducteur de travaux représentant la société « **Maison Pierre** », sis à **MONTEVRAIN (77144)**, **142 Bis Avenue Thibaud de Champagne**, agissant pour le compte de Monsieur CASSAGNE tendant à obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public, à l'occasion des circonstances suivantes :

Occupation du Domaine Public ➤ **Emprise sur trottoir à hauteur du 296 rue Pasteur – Hameau de Mérard – pour le stationnement d'un camion toupie pour coulage de béton avec pompe jusqu'à l'impasse de la rue Pasteur ;**

Considérant l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publiques,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La société **MAISON PIERRE** sis à **MONTEVRAIN (77144)**, est autorisée à stationner un camion toupie pour faire procéder à des travaux de coulage de béton ayant emprise le long du trottoir à hauteur du **296 rue Pasteur – Hameau de Mérard**.

Le stationnement des véhicules sera interdit le long du chantier.

Cette autorisation est valable **le mercredi 28 septembre 2022**, dans les conditions précédemment désignées sous les réserves suivantes, afin d'assurer la sécurité des lieux :

Toutes dispositions devront être prises pour assurer la sécurité publique,  
Une signalisation en amont et en aval du chantier sera mise en place par l'organisateur,  
Aucun dépôt ne sera toléré sur le Domaine Public.

**Article 2** : Il est entendu que le pétitionnaire sera responsable de tous les incidents ou accidents susceptibles de survenir du fait de la présence du chantier, toutes dégradations seront réparées à ses frais et par ses soins.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de MOUY,
- Centre de secours de MOUY,
- Monsieur le Responsable de l'unité territoriale départementale de Saint-Just- en Chaussée
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur ALMEIDA Lukas, représentant Maison Pierre,

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BURY, le 26 septembre 2022

Le Maire,  
David BELVAL

